



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil située au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donal Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence motivée :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2025-06-456 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 8 mai 2025
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Association Forestière Côte-Nord / Renouvellement adhésion
 - 5.3 Association du diabète Haute-Côte-Nord / Demande de don
 - 5.4 Journées de la culture / Demande aide financière MRC de la Haute Côte-Nord
 - 5.5 Centre de la petite enfance La Giroflée / Don terrain lot 6 137 347
 - 5.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour un montant total de 1 593 000 \$ qui sera réalisé le 23 juin 2025
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
 - 7.1 Adoption du choix de la méthode de calcul des quotes-parts 2025 / Entente intermunicipale incendie
 - 7.2 Déterminatin d'un montant pour Infrastructure caserne incendie / Entente intermunicipale incendie
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Projets étudiants 2025 / Embauche
 - 10.2 Guide muséal Centre interprétation des marais salés / Embauche
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

2025-06-

CORRESPONDANCE

La directrice générale par Intérim dépose 3 (trois) documents au Conseil municipal

A- Attestation d'officialisation Rue Perron

B- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (Compensation terres publiques 39 749\$)

C- Union des producteurs agricoles (Mise en oeuvre de la surtaxe sur les terres agricoles non exploitées)

2025-06-457 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 mai 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-06-458 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de mai 2025 totalisant 63 530.14\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant **125 348.18\$**.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de **63 530.14 \$** pour le mois de mai 2025, et les comptes fournisseurs totalisant **125 348.18 \$**.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-06-459 ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD / RENOUVELLEMENT ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'appui annuel à l'Association forestière Côte-Nord pour un montant de 50\$.

2025-06-460 ASSOCIATION DU DIABÈTE HAUTE CÔTE-NORD / DEMANDE DE DON

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le Conseil autorise un don de 50\$ pour le MARCHE-O-DON de l'Association diabète Haute-Côte-Nord pour son 11e événement qui se tiendra le 24 juin 2025.

2025-06-461 JOURNÉES DE LA CULTURE / DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive organise une activité d'initiation à l'aquarelle le dimanche 28 septembre 2025 pour tous les citoyens animée par Madame Valérie Dufour ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre «Les Rencontres Hydro-Québec » une aide financière sera allouée à notre municipalité pour élaborer et réaliser une activité artistique ou culturelle présentée lors de la 29e édition des Journées de la Culture (26,27 et 28 septembre 2025) sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE l'agente de développement soit autorisée à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre des Journées de la culture 2025, pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

**2025-06-462 CENTRE DE PETITE ENFANCE LA GIROFLÉE / DON DE TERRAIN
LOT 6 137 347**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire du lot 6 137 347 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance La Giroflée a manifesté l'intérêt d'aménager sur le territoire de la Municipalité une nouvelle garderie afin de procurer 21 places au bénéfice des jeunes familles;

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance La Giroflée a requis de la Municipalité qu'elle lui offre le lot 6 137 347 gracieusement pour s'y

établir;

CONSIDÉRANT que l'article 7 du *Code municipal* permet, de façon exceptionnelle, à la Municipalité de céder à titre gratuit un immeuble qu'elle possède au bénéfice d'un centre de la petite enfance aux fins d'y aménager un centre de petite enfance ou une garderie;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public, notamment afin de venir en aide aux jeunes familles sur le territoire de la Municipalité, de contribuer à l'aménagement de ce nouveau CPE par le don du terrain requis à la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal, conformément à son pouvoir prévu à l'article 7 du *Code municipal* et dans le contexte du préambule de la présente résolution, accepte de céder à titre gratuit le lot 6 137 347 au cadastre du Québec au Centre de la petite enfance La Giroflée aux fins d'y établir sur ce lot une nouvelle garderie;

QUE monsieur le maire et la greffière-trésorière adjointe sont, par la présente résolution, autorisés à signer tout document nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet de la présente résolution, notamment l'acte notarié pour le don de ce terrain, étant entendu avec le Centre de la petite enfance La Giroflée que les frais pour la conclusion de l'acte notarié seront à sa charge.

**2025-06-463 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1
593 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JUIN 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Longue-Rive souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 593 000 \$ qui sera réalisé le 23 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
17-02	1 321 200 \$
17-02	271 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 17-02, la Municipalité de Longue-Rive souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	69 700 \$
2027.	72 400 \$
2028.	75 400 \$
2029.	78 400 \$
2030.	81 500 \$ (à payer en 2030)
2030.	1 215 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 17-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de calcul des quotes-parts est actuellement basée sur la richesse foncière uniformisée (RFU) soit un montant de 131 031\$ pour la Municipalité de Longue-Rive pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la méthode combinée RFQ/population (50% RFU, 50% population), dite RFU-MRC soit une quote-part de 153 722\$ pour la Municipalité de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de population seulement nous indique une quote-part de 168 055\$ pour la municipalité de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Longue-Rive est la plus défavorisée en Haute-Côte-Nord ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive en fonction des orientations politiques et de l'équité recherchée entre les municipalités le comité demande de maintenir la méthode de RFU pour refléter ces capacités fiscales.

2025-06-465 DÉTERMINATION D'UN MONTANT POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES / CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale incendie entretient présentement les casernes incendies dans nos municipalités respectives ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière rencontre du service incendie, il y a eu discussion afin de déterminer le montant des travaux d'infrastructures qui sera absorbé par l'entente intermunicipale d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit définir un montant afin de respecter les municipalités de l'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le conseil de la municipalité de Longue-Rive demande à ce qu'un montant de 5000.00\$ soit assumé par l'entente et que les montants supérieurs soient absorbés par chacune des municipalités qui aura des travaux d'infrastructures sur les casernes de leur territoire.

2025-06-466 PROJETS ÉTUDIANTS 2025 / EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE les candidatures retenues sont :

Préposé à l'accueil touristique : Thomas Perron

Guide muséal : Kelly-Ann Chouinard

QUE le conseil municipal accepte l'embauche de Thomas Perron à titre de Préposée à l'accueil touristique pour 35 h/semaine et d'Ariane Chouinard à titre de guide muséal au centre d'interprétation des marais salés pour la saison estivale 2025 pour 35 h/semaine, et Jérémy Petitpas aide travaux public environ 10 h.

QUE le salaire des étudiants est de 16,25\$ selon l'entente d'Emplois d'été Canada 2025.

**2025-06-467 GUIDE MUSÉAL CENTRE INTERPRÉTATION MARAIS SALÉS /
EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE madame Annabelle Boulianne soit embauchée à titre de guide muséal pour le centre d'interprétation des marais salés sur un programme Sphère (subventionné) du 23 juin au 30 septembre 2025, le tout selon la politique salariale en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 28, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 46.

2025-06-468 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 47.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim